

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le 29/10/2025



ID : 001-200070118-20251028-DEL_25_10_28_09-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2025/10/28/09 – Attribution d'une subvention d'équilibre au budget Office de Tourisme

Vu les articles L.1412-2 et L.2221-11 à L2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2025 et le Budget OFFICE DE TOURISME – exercice 2025, votés le 25 mars 2025, et les décisions modificatives y afférentes,

M. le Président rappelle que l'Office de Tourisme Val de Saône Centre est géré en régie dotée de l'autonomie financière et fait l'objet d'un budget annexe et d'une trésorerie indépendante.

Il précise qu'afin de permettre le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, notamment en matière de trésorerie, une subvention d'équilibre est nécessaire et que les crédits ont été inscrits aux budgets votés le 25 mars 2025 à hauteur de 94 413,60 euros et modifiés par décisions modificatives concordantes en date du 28 octobre 2025 pour fixer la subvention à 90 414 euros.

Après avis favorable de la commission finances du 20 octobre 2025,

M. le Président propose de valider le versement de cette subvention, qui sera prise en charge sur le budget Principal et versée au budget annexe Office de Tourisme.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre d'un montant de 90 414 euros et d'en autoriser le versement par le budget principal au budget annexe Office de Tourisme.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX